

PROJET DE LOI 1 :

**Les services de garde: un levier sous-estimé contre la pénurie de main-d'œuvre,  
selon la FCCQ et la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs**

**Montréal, le 8 décembre 2021** – Alors que les consultations publiques du projet de loi n° 1 se terminent, la [Fédération des chambres de commerce du Québec](#) (FCCQ) et la [Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs](#) demandent au ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, d'inclure les entreprises dans son plan d'action pour la création de nouveaux services de garde éducatifs à l'enfance en milieu de travail.

Selon un nouveau sondage mené auprès des membres de la FCCQ, 33 % des entreprises québécoises désirent pouvoir offrir un service de garderie en milieu de travail. Cependant, certains obstacles nuisent à la réalisation de tels projets, dont le fardeau bureaucratique et les délais administratifs. Afin d'éliminer les barrières à la création de services de garde dans les lieux d'emploi, la FCCQ et la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs recommandent différentes pistes de solutions qui sont présentées dans un nouveau mémoire [disponible ici](#).

**Un potentiel à développer**

Le coup de sonde réalisé en lien avec ce mémoire a mis en évidence les besoins et les attentes des entreprises afin de permettre la création de places en garderie en milieu de travail. Pour 47 % des entreprises, l'une des solutions recommandées est de simplifier les procédures pour le regroupement d'entreprises ou encore la création d'OBNL partenaires des entreprises qui seraient responsables du service de garde à l'enfance.

« Malgré le fait que l'écosystème entrepreneurial du Québec est constitué majoritairement de PME, un nombre important d'entreprises désirent pouvoir offrir un service de garde à l'enfance à leurs employés. Ces compagnies sont cependant conscientes qu'elles ne pourront réaliser un tel projet seules. Afin de faciliter la collaboration, il sera essentiel d'alléger les procédures de regroupement d'entreprises pour permettre l'offre de service de garde en milieu de travail », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« La problématique des services de garde est un dossier qui affecte grandement nos membres, tant au point de vue de la conciliation travail-famille chez les parents que pour les employeurs qui doivent se priver de précieuses ressources humaines. Les entreprises représentent un bassin de places en garderie avantageux et les bénéfices que peuvent en retirer les employés sont multiples. Une meilleure conciliation travail-famille peut également contribuer à réduire le stress et les problèmes de santé en découlant. C'est une solution concrète à la pénurie de main-d'œuvre dans notre région qui va de pair avec la problématique du logement qui sévit actuellement et sur laquelle nous travaillons avec différents partenaires. Nous espérons que des avancées verront le jour prochainement. », a conclu Elizabeth Mercier, présidente à la Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs

## Les délais gouvernementaux demeurent trop longs pour les entreprises

Pour 46 % des entreprises, il est essentiel d'alléger la bureaucratie ainsi que de réduire les délais administratifs associés à la création de nouvelles places en services de garde. Actuellement évalués à 36 mois, les délais pour les constructions de service de garde demeurent beaucoup trop longs. Bien que le gouvernement prévoit une réduction de ces analyses afin d'atteindre une période de 24 mois, les délais demeurent beaucoup trop importants et peuvent dissuader les entreprises d'offrir un service de garde à l'enfance en milieu de travail ou en collaboration avec un OBNL.

« Afin de promouvoir la création de service de garde sur lieux de travail, nous croyons que le gouvernement devra revoir l'ensemble des autorisations nécessaires pour la construction des installations et que celles-ci ne devraient pas dépasser 18 mois. Cela permettrait de limiter le fardeau bureaucratique et ultimement, de faciliter l'implication des entreprises dans ce grand chantier », a poursuivi M. Milliard.

Pour le Québec, l'accès à des services de garde représente un outil puissant pour notre économie. Les entreprises désirent à présent contribuer au développement de place en garderie et demandent au gouvernement de les inclure dans leurs réflexions.

### À propos de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs

La CCBDC représente près de 400 membres sur les territoires de la MRC Avignon et de Bonaventure. Elle a pour mission de mobiliser la communauté d'affaires afin de créer une vitalité économique dynamique et durable en offrant des services de réseautage, d'amélioration de compétences et d'accès à des occasions d'affaires.

### À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

#### Renseignements :

Elizabeth Mercier  
Présidente de la Chambre de commerce Baie-  
des-Chaleurs  
[emercier@lbainc.com](mailto:emercier@lbainc.com)  
418 391-7465

Félix Rhéaume  
Vice-président, Communications et relations  
externes  
FCCQ  
[felix.rheaume@fccq.ca](mailto:felix.rheaume@fccq.ca)  
Cellulaire : 514 912-2639